

# **PROCES VERBAL**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2005**

**VILLE DE MENNECY**  
**Département de l'ESSONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Séance du 12 mai 2005

**Composant le Conseil : 33**

**En exercice : 33**

**Présents à la séance : 27 puis 25**

**Convoqués le : 3 mai 2005**

L'an deux mille cinq, le 12 mai à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt sept puis vingt cinq (deux départs entre 20h15 et 20h20), au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Joël MONIER, Maire,**

Mesdames, Messieurs :

**PRESENTS :**

**André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH (puis pouvoir donné à 20h20), Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Danièle MULLER (puis pouvoir donné à 20h15), Nadège DEVILLE, Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL.**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**POUVOIRS :**

**Daniel MOIRE : pouvoir donné à Daniel PERRET**

**Sophie BERNARD : pouvoir donné à Joël MONIER**

**Geneviève RYCKEBUSCH : pouvoir donné à Bernard MARTY (à partir de 20h20)**

**Hervé MARBEUF : pouvoir donné à Chantal LANGUET**

**Gilbert NEUHAUS : pouvoir donné à Josette LACOMME**

**Esther GIBAND : pouvoir donné à Monique ROYER**

**Danielle MULLER : pouvoir donné à Michel BOUCHERY (à partir de 20h15)**

**François PEZAIRE : pouvoir donné à Jouda PRAT**

*Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; sur proposition du Maire, Madame Josette LACOMME ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu' elle accepte.*

**Mennecy, le 3 mai 2005**

**Chère Collègue,  
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

**Le Jeudi 12 mai 2005 à 19h00**

**Salle du Conseil Municipal**

**INFORMATIONS :**

Arrêtés ayant été pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- |                 |  |
|-----------------|--|
| L 10.05.61.123  | Décision du Maire (avenant n° 2) portant modification du montant maximum d'encaisse du pôle facturation  |
| L 10.05.67.128  | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat à intervenir avec POLYTECH SA   |
| L 10.05.68.130  | Arrêté relatif à l'apport de l'activité de l'entreprise BEUCHER ELECTRICITE à la société SUDELEC   |
| L 10.05.69.131  | Décision du Maire portant acceptation d'un avenant au marché à intervenir avec la société TOUNETT  |
| L 10.05.84.142  | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat à intervenir avec l'association MUSIQUE EN SCENE  |
| L 10.05.88.146  | Décision du Maire portant acceptation d'une convention à intervenir avec la société APB  |
| L 10.05.88.147  | Décision du Maire portant acceptation d'une confirmation de réservation avec l'office du tourisme de PROVINS   |
| L 10.05.88.148  | Décision du Maire portant acceptation des propositions financières pour deux séjours à intervenir avec le lycée agricole et horticole régional « Danielle MATHIRON » |
| L 10.05.90.150  | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat à intervenir avec la compagnie AU PIED LEVE   |
| L 10.05.91.154  | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prestation à intervenir avec l'association LE CHAT ROUGE   |
| L 10.05.98.157  | Décision du Maire confiant la défense des intérêts de la Commune à Maître BINETEAU   |
| L 10.05.101.158 | Arrêté portant remplacement temporaire de Monsieur Joël MONIER   |

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 Février 2005 et du 24 Mars 2005.

## ORDRE DU JOUR

### I / ANIMATION

**Rapporteur : Madeleine FIORI**

- 1) Tarifs des stands pour le Marché de Noël

### II / CULTUREL

**Rapporteur : Alain CROULLEBOIS**

- 2) Initiation post-scolaire à la musique et au chant : création d'un tarif

### III / FINANCES

**Rapporteur : Bernard BOULEY**

- 3) Tarifs des services municipaux du 01.09.2005 au 31.08.2006
- 4) Convention d'aménagement SEMESSONNE- avenant n° 3
- 5) Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Région de Mennecy pour la réalisation de programmes d'habitation
- 6) Bilan d'activités Essonne Aménagement de la Z.A.C de Montvrain

### IV / URBANISME

**Rapporteur : Daniel PERRET**

- 7) Plan d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E) propriété HOEBANX sise 27/29 rue de Milly
- 8) Plan d'Aménagement Global (P.A.G) Champoreux
  - a) n° 1 : zone UE et partie Zac de la Verville
  - b) n° 2 : zone UI et UH
- 9) Mise en Révision Simplifiée du Plan d'Occupation des Sols concernant la modification du règlement de la zone U.E pour permettre l'implantation d'un Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D)

**V / SPORTS**

**Rapporteur : Chantal LANGUET**

10) Marché public de nettoyage des structures et bâtiments sportifs

**VI / SCOLAIRE**

**Rapporteur : Annie BERTHAUD**

11) Convention avec les communes extérieures pour la classe de C.L.I.S.

**VII / ADMINISTRATION GENERALE**

**Rapporteur : Joël MONIER**

12) Tirage au sort des jurés d'assises

**VIII / QUESTIONS DIVERSES**

.....

**BON POUR POUVOIR**

Je soussigné(e),

Agissant en qualité de ...

Donne pouvoir pour me représenter

A .....

Lors du Conseil Municipal du .....

Date et signature :

*(Les éléments en italique sont des retranscriptions au mot à mot des intervenants)*

Monsieur Le Maire informe l'assemblée d'une panne technique qui empêche l'enregistrement des débats, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la retranscription écrite des interventions des conseillers présents ce soir. Il demande à chacun de bien vouloir faire preuve d'indulgence.

Monsieur Le Maire donne ensuite lecture des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23.

Concernant les procès verbaux soumis à approbation (séance du 9.02.05 et du 24.03.05), Madame PRAT et Monsieur REYNAUD demandent quelques rectifications qui seront apportées.

Monsieur MONIER, avant *d'égrainer l'ordre du jour*, demande aux conseillers de retirer le point n°2 concernant l'initiation post-scolaire à la musique et au chant / création d'un tarif.

Monsieur REYNAUD interroge sur le motif de ce retrait.

Monsieur MONIER : *Nous n'en sommes pas satisfaits.*

Monsieur REYNAUD : *Cette réponse ne nous satisfait pas non plus.*

## **I / ANIMATION**

### **Rapporteur : Madeleine FIORI**

#### **1) Tarifs des stands pour le Marché de Noël**

Madame FIORI donne lecture de la note de présentation. Elle souligne l'importance de l'aide apportée par les bénévoles à la préparation du Marché de Noël. Puis elle donne lecture de la délibération.

Madame COLLET demande si le Marché de Noël a lieu à nouveau, à la même date que le Téléthon.

Madame FIORI répond que ces deux manifestations ont bien lieu le même jour mais que cela ne présente pas de caractère gênant.

Monsieur MONTREUIL remercie Madame FIORI pour son engagement à réaliser un projet de bal populaire en plus d'un feu d'artifice et d'une fête foraine.

Monsieur MONIER invite chacun à se rendre à la Braderie de ce dimanche et remercie également les bénévoles qui s'impliquent dans cette animation.

Pas de question, Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Sophie BERNARD, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE.
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	5	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND,
<b>ABSENT</b>	0	

**II / CULTUREL**

**Rapporteur : Alain CROULLEBOIS**

**2) Initiation post-scolaire à la musique et au chant : création d'un tarif**

**DELIBERATION REPORTEE**

**III / FINANCES**

**Rapporteur : Bernard BOULEY**

**3) Tarifs des services municipaux du 01.09.2005 au 31.08.2006**

Monsieur Le Maire indique que dans le dossier « tarifs des services municipaux », les éléments se rapportant à l'école de musique doivent être retirés.

Monsieur BOULEY explique que, depuis deux ans, il applique une méthode d'analyse tenant compte du coût de la vie et du coût réel des services.

Il précise que Mademoiselle Karen LATIMIER a fait un travail conséquent sur ce dossier et va, à présent, faire une présentation Power Point à ce sujet.

(cf document annexé)

Au terme de la présentation, Madame LANGUET ajoute qu'un nouveau tarif apparaît. En effet, à la demande des parents, un prix particulier a été fixé pour la première heure de garderie post scolaire alors qu'auparavant les enfants accueillis moins d'une heure devaient tout de même payer pour 2h30 de garderie.

Monsieur MONTREUIL interroge sur le nombre d'enfants concernés.

Madame LANGUET répond qu'au total, 200 enfants sont inscrits à la garderie de 16h30 à 19h00. Toutefois, nombre d'entre eux partent avant 19h00.

Elle précise que, dans le prix de la première heure, le goûter est inclus.

Monsieur BOUCHERY : *Pourquoi ne prend-on pas en compte la différence entre 2003 et 2004 au lieu de 2004 et le Budget Primitif ?*

Monsieur BOULEY : *C'est une prévision connue. Le BP est très proche du réalisé ; c'est un secteur maîtrisé.*

Monsieur REYNAUD insiste sur le risque d'utiliser des prévisions plutôt que des variations. Il donne l'exemple des erreurs concernant le tarif du gaz.

Monsieur BOULEY rappelle que le vote ne concerne pas la page du dossier consacrée au conservatoire de musique.

Pas d'autres questions ; Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Sophie BERNARD, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Nadège DEVILLE.
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Pierre MONTREUIL
<b>ABSENT</b>	0	

Monsieur BOULEY souhaite aborder le point 6 maintenant.

**6) Bilan d'activités Essonne Aménagement de la Z.A.C de Montvrain**

Monsieur BOULEY informe qu'il reste, à ce jour, un seul terrain à vendre sur la ZAC de Montvrain. Il donne lecture de la note de synthèse qui précise que le bilan prévisionnel actualisé des opérations en cours et le compte rendu de l'activité sur l'exercice précédent doivent être soumis à l'approbation de la commune.

Pas de question.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

#### 4) Convention d'aménagement SEMESSONNE- avenant n° 3

Monsieur BOULEY explique la nécessité de proroger de deux ans le contrat de concession d'Essonne Aménagement pour poursuivre l'aménagement de la ZAC de Montvrain. Il annonce avoir négocié une tarification inférieure pour 2005, 13 000 €, et 9 000 € jusqu'au 31 mars 2007.

Pas de question ; Monsieur Le Maire procède au vote :

#### **Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Sophie BERNARD, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	1	Pierre MONTREUIL
<b>ABSENT</b>	0	

#### 5) Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Région de Mennecy pour la réalisation de programmes d'habitations

Monsieur BOULEY dit que deux personnes connaissent ce dossier : Monsieur GARRO et lui-même. Il explique que la décision de dissoudre ce syndicat a été prise à l'époque mais pas la délibération correspondante.

Monsieur GARRO présente une délibération de dissolution datée du 28 mars 1996 et dit alors qu'il n'est pas utile de délibérer.

Madame PRAT : *Avis à tous les conseillers : conservez vos documents !*

Monsieur BOULEY répond que la délibération en question ne précise pas la répartition de l'excédent financier et de l'actif.

Une discussion s'engage entre Monsieur GARRO et Monsieur BOULEY sur l'utilité de prendre une nouvelle décision.

Monsieur BOULEY explique que Madame DESCAMPS demande précisément une délibération portant, dans le détail, les sommes à rétrocéder, ce qui n'apparaît pas sur les anciens documents.

Monsieur LAFAYE, Directeur Général des Services, confirme, qu'en conformité avec les attentes de la Chambre Régionale des Comptes, le montant de l'excédent chiffrée et l'actif doivent figurer sur la délibération et leur dévolution.

Monsieur BOUCHERY : *A quoi correspond cette somme ?*

Monsieur BOULEY : *Personne ne le sait.*

Monsieur REYNAUD demande que dans cette nouvelle délibération une référence à l'ancienne délibération apparaisse.

Monsieur LAFAYE acquiesce.

Pas d'autres remarques, Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Sophie BERNARD, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**IV / URBANISME**

**Rapporteur : Daniel PERRET**

7) Plan d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E) propriété HOEBANX sise 27/29 rue de Milly

Monsieur PERRET donne lecture de la note de présentation.

Madame PRAT : *A qui a été vendue la propriété « Hoebanx » ?*

Monsieur PERRET répond que la propriété n'a pas été vendue ; il y a simplement une promesse de vente avec un aménageur.

Madame PRAT demande si cet aménageur va faire des réalisations par tranche.

Monsieur PERRET : indique que de nombreuses réponses sur le projet seront apportées le vendredi 27 mai 2005 à 18h30, salle du Conseil. *Vous aurez tout le loisir d'interroger l'aménageur.*

Madame PRAT souhaite connaître le nombre d'appartements prévus et leur surface.

Monsieur PERRET répond qu'une quarantaine d'appartements devraient être créés, avec une surface moyenne inférieure à 80 m<sup>2</sup>. Il précise que la TLE a été calculée en tenant compte du SHON et du nombre de logements.

Madame PRAT demande si la TLE avoisine les 58 000 €.

Monsieur PERRET : *Votre chiffre est trop élevé.*

Madame PRAT suggère d'ajouter l'adresse exacte dans l'article 1 de la délibération.

Monsieur PERRET répond que le bien se situe rue de Milly ; il n'y a rien à modifier car chaque mot a été vérifié pour répondre au critère du contrôle de légalité.

Madame PRAT, concernant la phrase « le Conseil Municipal détermine les contours du secteur », demande une plus grande précision.

Dans l'article 8, au sujet de l'affichage, elle indique qu'il faudrait ajouter que la délibération est accompagnée de documents graphiques et que l'insertion doit se faire dans 2 journaux , en application de l'article R 332-25, et non un seul.

Monsieur BOULEY : *J'ai suivi ce dossier qui est entériné par la DDE avant la Préfecture. Ces organismes ont corrigé les textes pour qu'ils soient acceptés. Donc il ne faut rien changer afin d'éviter un refus.*

Monsieur REYNAUD : *Madame PRAT soulève un point qui risque d'entacher la délibération d'inégalité.*

Monsieur LAFAYE dit que l'on peut effectivement rectifier la mention de la publication dans deux journaux.

Monsieur REYNAUD interroge : *Nous votons bien une délibération qui inclue un graphique sans ambiguïté ?*

Monsieur PERRET : *Aucune ambiguïté.*

Monsieur REYNAUD dit qu'en tenant compte de la rétrocession de 8% à l'aménageur, justifiant la PAE, la valeur du bien est estimée à 70 000 euros. Or une estimation des domaines donnerait une valeur plus importante. *Cette sous-estimation peut-elle poser des problèmes à terme à la commune de Mennecy sachant que l'immobilisation sera de 70 000 euros ? Je suis très choqué que l'on habille la valeur des choses comme cela, même si c'est dans l'intérêt de Mennecy. Pouvez-vous nous assurer qu'il n'y a rien de délictueux dans cette opération ?*

Monsieur BOULEY : *On peut remercier Monsieur PERRET d'avoir œuvré dans cette voie. La question de la sous-estimation a été posée à la DDE et à la Préfecture.*

Madame PRAT interroge sur le prix d'acquisition de ces biens.

Monsieur PERRET : *On ne le sait pas ; nous l'estimons à plus mais il ne nous est pas vendu. Cela fait partie d'un ensemble, nous avons négocié du foncier.*

Madame PRAT : *Combien coûtent le Pavillon Napoléon et la Roseraie ?*

Monsieur BOULEY : *Notre intérêt était de récupérer la roseraie, le pavillon Napoléon et la continuité du bâtiment de la ferme.*

Madame PRAT : *Je suis d'accord, mais le prix n'est pas un secret ; Monsieur PERRET vous le connaissez... donnez moi au moins le prix des travaux.*

Monsieur REYNAUD : *Nous voulons, comme Madame PRAT, savoir qu'elle est la part de la valeur d'acquisition et la part de l'aménagement.*

Madame PRAT : *Pourquoi garder un secret ?*

Monsieur REYNAUD : *On ne peut pas dire qu'il n'y a aucun problème avec la légalité et dire « on ne met pas les vrai chiffres sur la table ». Je vous demande, au nom de notre groupe, le détail qui a conduit à l'estimation financière de 127 700 euros et 747 350 euros.*

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	23	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Nadège DEVILLE, Hervé MARBEUF, Sophie BERNARD, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS,
<b>CONTRE</b>	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Pierre MONTREUIL
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## 8) Plan d'Aménagement Global (P.A.G) Champoreux

a) n° 1 : zone UE et partie Zac de la Verville

b) n° 2 : zone UI et UH

Monsieur PERRET donne lecture des notes de présentation et des délibérations pour les deux dossiers PAG.

Pas de questions.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

9) Mise en Révision Simplifiée du Plan d'Occupation des Sols concernant la modification du règlement de la zone U.E pour permettre l'implantation d'un Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D)

Monsieur PERRET informe du problème rencontré avec le représentant des Bâtiments de France sur ce projet d'implantation. Il donne lecture de la note de présentation qui détaille la difficulté rencontrée et la solution technique apportée grâce à la MRS.

Il poursuit par la lecture partielle de la délibération.

Monsieur REYNAUD souhaite expliquer le sens du vote de son groupe et donne lecture d'un texte reproduit ci-dessous :

*« Délibération relative à la Mise en révision Simplifiée du Plan d'occupation des Sols sur la zone UE des « Bas Prés » en vue de permettre l'implantation d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées*

*Explication de vote de Jean-Paul REYNAUD  
au nom du groupe Mennecy Maintenant*

*Tout d'abord, et pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, nous sommes bien entendu pour la construction à Mennecy d'un établissement d'hébergement pour les personnes âgées. L'utilité d'un tel équipement n'est pas contestable.*

*Néanmoins, quel amateurisme dans la gestion de ce dossier ! Comment l'instruction par la mairie de Mennecy du permis de construire associé au projet, ou plus en amont encore l'écriture du POS ont-elles pu nous mettre dans la situation qui est la notre aujourd'hui ?*

*Car avouez que cette situation n'est pas très saine !*

*Nous comprenons bien que si nous ne votons pas aujourd'hui cette modification, la SCI du projet l'abandonnera....Quel chantage ! et tout ça dans un contexte où une autre structure existante est annoncée comme devant fermer rapidement pour défauts de conformité !*

*Comment accepter sans réagir de voir l'organe délibérant de la commune avec le couteau sous la gorge ce soir ? Cette situation est intolérable au regard de la morale publique !*

*D'autre part, vous présentez aujourd'hui une Nième MRS du POS alors que la transformation du POS en PLU traîne toujours en longueur, notamment pour ce qui concerne l'établissement du PADD qui est à notre sens devenu aujourd'hui un préalable indispensable à toute décision modifiant le règlement d'urbanisme de notre commune.*

*Nous savons que vous travaillez sur ce PADD, vous allez nous dire qu'il est bien avancé sans doute....mais où s'élabore t-il ? Pourquoi la commission Urbanisme Travaux n'y est pas associée ? Quelle concertation avez-vous mis en place ?*

*Cette nouvelle MRS me donne l'occasion de vous demander solennellement plus de transparence dans le processus de transformation du POS en PLU. Car vous le savez bien, à Mennecy, depuis longtemps les questions liées à l'urbanisme donnent trop l'impression de « sentir le souffre » !*

*Notre devoir est de vous demander d'arrêter maintenant toutes les mesquineries en la matière et d'ouvrir enfin rapidement publiquement le grand débat qui s'impose.*

*Avec le PADD, quand nous saurons enfin où nous voulons collectivement aller pour Mennecy, alors tout sera beaucoup plus facile, notamment pour juger sur un point de détail de l'opportunité de modifier ou non le POS (ou le PLU).*

*Nous dénonçons clairement une situation qui conduit à multiplier les MRS en dehors de la logique voulue par la loi.*

*Puisque nous n'avons pas le choix eut égard à l'ampleur des besoins pour les personnes âgées, la raison nous impose de voter POUR cette délibération ce soir.*

*Mais sachez que vous ne sortez pas grandis encore une fois ce soir, mesdames et messieurs de l'exécutif municipal, de nous avoir tous mis dans cette situation peu glorieuse au plan de la morale publique ! »*

Madame PRAT demande le montant estimé de la TLE pour le PAE.

Monsieur MONIER : une réponse écrite vous sera donnée.

Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Sophie BERNARD, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## **V / SPORTS**

**Rapporteur : Chantal LANGUET**

### 10) Marché public de nettoyage des structures et bâtiments sportifs

Madame LANGUET explique la démarche qui a permis d'aboutir au choix d'une nouvelle société de nettoyage pour les structures et bâtiments sportifs.

Elle propose donc par cette délibération, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ce marché avec la société EURO CLEAN SERVICES, choisie par la commission d'appel d'offres.

Elle espère que cette nouvelle entreprise donnera entière satisfaction.

Pas de question, Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Sophie BERNARD, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

## **VI / SCOLAIRE**

**Rapporteur : Annie BERTHAUD**

### 11) Convention avec les communes extérieures pour la classe de C.L.I.S.

Madame BERTHAUD demande à tous les conseillers de substituer les documents mis sur table à la délibération envoyée dans la convocation. Elle explique en effet que *les membres de la commission scolaire ont bien travaillé et apporté de justes modifications au dossier.*

Puis elle donne lecture de la note explicative.

Pas de question, Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	33	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Sophie BERNARD, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	0	

**VII / ADMINISTRATION GENERALE**

**Rapporteur : Joël MONIER**

12) Tirage au sort des jurés d'assises

Madame DECOLOGNE (responsable du Secrétariat Général), à l'invitation de Monsieur Le Maire, précise les instructions adressées à la Commune par Monsieur Le Préfet pour la constitution de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises.

Un tour de table permet à chaque conseiller de donner, au hasard, un numéro de page et un numéro de ligne de la liste électorale d'où seront extraits les noms des personnes retenues.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur Le Maire souhaite bonsoir à tous et lève la séance à 20h40.

**Le Maire,**

**Joël MONIER.**